

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 193.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 8 MAI 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par trimestre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

**SAVON**—100 caisses Savon No. 4 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du Brick America, venant de Boston, et à vendre par

**STETSON & AVERY,**  
12 lev. Rue Royale, No. 67.

**Aux amateurs de beaux Chapeaux.**

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fait, fin et confectionné.

**MATHIEU & PINTA,**  
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N° 46.

Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

**E. DEBERGUE,**  
7 mars.

**Dissolution de Société.**

La société, qui existait entre Charles Jourdan et Felix Paul, sous la raison de CH. JOURDAN & Co. est dissoute d'un commun accord, à partir du 1er. Avril : Ch. Jourdan est seul chargé de la liquidation ; en conséquence, ceux qui ont quelques réclamations à former sont invités à se présenter, comme d'habitude, au bureau de la dite société, sont priés de s'acquitter le plutôt possible.

**Ch. JOURDAN,**  
Ex. PAUL.  
8 avril

**PENSION BOURGEOISE.**

MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés.

27 mars—1m.

**VOURMAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par le Philetus du Havre.

3 balles Toile écarpe pour pantalon.  
7 dito Coutil do. pour pantalon.  
D'importations antérieures.  
300 boques. Vin rouge de toutes qualités.  
1500 caisses dito et blanc dito.  
300 dito Prunes.  
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bonbons, eau de Cologne, &c. &c. 27 fév.

**AVIS.**—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feuve Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 mars—3 **A. DREUX.**

**LOTÉRIE**

**DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

**DES NATCHITOCHEs,**

6ème. CLASSE.

Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 3 Juin 1829.

Le tirage de la 8e. classe de la même Loterie aura lieu le 30 Juin 1829.

Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.

Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.

Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

**PROSPECTUS.**

1 lot de \$ 10000	est	\$ 10000
1 do do 4000	do	do 4000
1 do do 2500	do	do 2500
1 do do 1800	do	do 1800
1 do do 1600	do	do 1600
1 do do 1352	do	do 1352
6 lots do 750	do	do 4500
6 do do 550	do	do 3300
6 do do 350	do	do 2100
6 do do 60	do	do 360
157 do do 8	do	do 1240
780 do do 4	do	do 31200

8760 Lots. 77952

**PRIX DES BILLETs.**

Billets entiers, \$4, moitiés, \$2, quarts, \$1. Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$16; les moitiés et quarts en proportion.

**J. B. FAGET,** Directeur,  
Rue de Chartres, No. 118.

29 avril

**Hôtel Pontchartrain.**

Le Sr GIRAudeau Jne. a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de prendre le bail d'établissement du Lac, connu sous le nom d'Hotel Pontchartrain, tenu ci-devant par M. Coquet. Ayant fait quelques améliorations à cet établissement et mis tous ses soins à pouvoir recevoir dignement les personnes qui se présenteront, il ose espérer mériter l'encouragement du public.

Il annonce qu'il fera l'ouverture de cette maison Dimanche prochain, 26 de ce mois, et on y trouvera prêt tout ce qu'on peut désirer.

25 avril.

**\$25 DE RECOMPENSE.**

Parti marron de chez le soussigné, un nègre nommé DICK BROWN, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, mesurant française, fortement constitué, nez plat, figure très-noire ; il a plusieurs marques sur la figure. Quand il s'est absenté de chez le soussigné, il avait des pantalons de cotonnade bleue avec des pièces aux genoux, une chemise de gingas et un gilet de calinotte blanc. Il a emporté avec lui un paquet de hardes. Ledit esclave a été acheté de M. Stephen Peillon, il y a environ quatre mois et demi. La récompense ci-dessus sera donnée à toute personne qui le fera enfermer dans une des geoles de cet Etat, ou le ramènera au soussigné, faubourg Marigny, rue Marigny, No. 112.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont priés de ne pas recevoir ou cacher ledit nègre, sous peine d'être poursuivis conformément à la loi.

Mrs. les Shériff des diverses paroisses de cet Etat sont priés de porter leurs soins à l'arrestation de cet esclave.

2 av.—3, 115. **FRANÇOIS ROBOUAM.**

**DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.**

Parti marron de chez le soussigné, depuis le 25 Mars dernier, un nègre nommé CHARLES LES, âgé d'environ 40 ans, ne parlant qu'anglais, taille d'environ 5 pieds 3 pouces français, très-gras, figure ronde et les cheveux frisés, ayant une forte cicatrice au haut du front ; il a mal à un pied, ce qui le fait boiter ; il tombe quelquefois dans des crises, et a l'habitude de travailler sur la levée ou à bord des bâtiments. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira à la geole ou à son maître, Sr. Bourgogne, entre les rues du Maine et St. Philippe.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur ou autres embarcations, sont priés de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

22 avril.—3. **J. R. SAILLARD.**

**BUREAU DE L'ADJUDANT ET INSPE. GENERAL.**

Nouvelle-Orléans, 23 Avril 1829.

**CONFORMEMENT** à la 13ème. section de l'Acte intitulé : "Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à la Milice, approuvé le 17 Mars 1818, toutes les Compagnies de Régiments de Bataillons et de Compagnies et autres officiers de milice, tous les anciens officiers qui ont donné leur démission, et tous les citoyens dans l'étendue de la Nlle.-Orléans et ses faubourgs (à l'exception des commandants et membres des compagnies de volontaires) qui peuvent avoir en leur possession des armes ou des accoutrements appartenant à l'Etat, sont invités à les remettre à l'arsenal de l'Etat, rue St. Pierre, No. 90, afin de mettre l'Adjudant et Inspecteur Général à même de se conformer aux dispositions de la section susmentionnée.

A. PEYCHAUD,  
Adj. et Insp. Gén.

25 avril.

**AVIS.**

La société qui a existé entre moi et M. A. FONVERGNE, est dissoute à dater de ce jour.

22 avril.—3f. **F. ESCOFFIE.**

EN la calle de Santa-Ana, entre la Plaza de Armas y calle Real, al mismo lado de la casa de la Fabrica, se halla un surtido de Chocolate de todas clases, Tabaco rape, Puros y Cigaros, y el Remedio del Dr. Leroy ; todo por mayor y menor, y á precios muy equitativos.

Dichos señores ofrecen á los caballeros españoles que tengan la bondad de darles algunas ordenes, cumplirlas con el mayor gusto y esmero.

10 de abril.—6

**UN** professeur de musique, déjà connu dans cette ville désiré trouver quelques écoliers pour l'Instrum. Il fait usage d'une méthode très-simple et facile, qu'en peu de tems on peut se servir avantageusement de cet instrument. Les personnes qui voudront l'honneur de leur con fiance pourront s'adresser au café de Dn. Ildefonso Garcia, encoignure Condé et Place d'Armes.

21 Avril.—2f.

**AVIS.**—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a transporté sa Boutique de Barbier et Repaseur, à la rue Dumaine, entre les rues de la Levée et Coudé, où il continuera sa profession. Etant dans un local plus vaste et plus élégant, il espère que ses habitués continueront à venir chez lui.

9 avril.—3 **JOACHIN CIRLO.**

**LOTÉRIE**

**DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

**Des Natchitoches.**

CINQUIÈME CLASSE POUR 1829,

Debut se tirera positivement à la Bourse,

le Samedi 9 Mai.

**PROSPECTUS.**

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 5,000	5,000
1 " " 3,000	3,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,412	1,412
6 " " 750	4,500
6 " " 550	3,300
6 " " 350	2,100
156 " " 50	7,800
780 " " 8	6,240
7800 " " 4	31,200

8,760 Lots 877,952

**15,600 Billets blancs.** Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 : 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1er, 2e, 3e, et 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3..... 3,000

2, 1 et 3..... 1,800

3, 1 et 2..... 1,600

3, 2 et 1..... 1,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir : les 1er, 2e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er, 3e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 350

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 2e, 3e, et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à..... 750

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 118.

**Prix des Billets.**

Entiers \$ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.

**J. B. FAGET,** Directeur,  
rue de Chartres, No. 118, entre les

rues Conti et St.-Louis.

11 avril

**VOURMAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers bâtiments de Bordeaux et du Havre.

15 balles de brain pour moustiquaire, 3-4 1ère. qualité.

100 pièces de velours coton, (pour le marché espagnol.)

4 balles de toile grise pr. pantalon. 4 do léontine.

100 pièces coutil écarpe. 12 balles fil de Rennes, très fin.

D'importations antérieures.

250 boques vin rouge de Bordeaux de 24 à 50 piastres.

15 tierçons vin blanc haut Barsac et Sauterne.

25 caisses de prunes par 10e. de boîte.

1500 do. de vin rouge et blanc, diverses qualités. 10 boucauds fil à voile et à seine.

15 cs. serrures et autres ferrements.

20 tierçons vin aigre blanc. 10 pipes eau de vie 4e. preuve.

20 damejeannes eau de vie de Cognac, très vieille, et 1ère. qualité.

20 do. vieux vin d'Opporto depuis 8 ans dans le pays.

40 barils de café 1ère. qualité, de St. Yago de Cuba.

50 surons de tabac de Cuba, pour cigares, 20,000 bouchons pr. bouteilles et damejeannes. 16 avril.

**Florence; Draps français &c.**

LES soussignés débarquent dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre Des Florences de couleurs assorties. Draps français et cirassionnes.

4ème. preuve Eau de vie Cognac, en pipes et en barils de 18 gallons, d'une qualité supérieure.

Tableaux à musique.

Vinagré de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses.

**G. BORDUZAT & Co.**  
8 avril

Rue Royale, No. 108.

**AVIS.**

ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concession de deux obligations souscrites par lui, la première, le 16 Avril 1828, comme Sherif de la paroisse de la Fourche-Intérieure, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions ; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avertissement, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

**P. DEBERGNY,**  
Gouverneur de la Louisiane.

**G. A. WAGGAMAN,**  
Secrétaire d'Etat.  
31 mars

**AVIS.**

ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi, demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingtième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée ;

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

**P. DEBERGNY,**  
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

**Par le Gouverneur.**

**GEORGE A. WAGGAMAN,**  
Secrétaire d'Etat.  
4 avril—1m

**CHAPEAUX** de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. **E. DEBERGUE.**

**DEMANDE D'EMPLOI.**

Un jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de gérant, et même d'ingénieur, s'il s'y trouvait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers éléments des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de l'Abbeille.

1er avril

**ESCLAVE EN MARONNAGE.**

EST parti maronne depuis une quinzaine de jours, une griffonne américaine nommée PATIENCE, native du Kentucky, âgée d'environ 30 ans, d'une belle taille, et très puissante du corps, ayant quelques dents du devant cassées. Elle ne parle qu'anglais ; elle était habillée, lors de son départ, d'une robe de chambre rouge foncé, mais il est possible qu'elle ait changé de vêtement. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, ou la mettra à la geole.

Les capitaines des bateaux à-vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

3 avril—3 **C. GRANDPRE.**

Rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier.

**AVIS.**—La société ci-devant connue sous la raison de PETELLAT, GILLET & Co., est dissoute, d'un commun accord, à compter de ce jour.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite société, sont priées de se présenter immédiatement, et celles qui pourraient lui devoir sont priées de vouloir bien régler avec l'un ou l'autre des soussignés.

**F. PETELLAT,**  
**F. GILLET,**  
Ju. Jh. BLANCHARD,  
Par F. PETELLAT.

1er avril—6

**RECU** par le navire Antioch, venant du Havre, et à vendre par Mlle. Vve. LUPAS, à l'encoignure des rues de Chartres et Toulouse :

Pâtés de lièvre truffés ; Dindes aux truffes ; Truffes pures ; Pâtés de perdreaux truffés ; Lampreons ; Perdrix truffées et rôties ; Cuisse d'Oies ; Sardines à l'huile et au beurre ; Fruits conservés en bouteilles ; Saucissons de Lyon, ditto de Boulogne.

3 Avril—4

**AVIS.**—Le soussigné devoit partir pour France dans très peu de tems (le 25 court.) prie les personnes à qui il pourrait devoir, de vouloir bien se présenter à son domicile pour être sol-dés. En même tems, il espère que ceux qui lui doivent voudront bien profiter de cet avis pour se liquider.

Il profite de cette circonstance pour annoncer qu'il a à vendre quelques instruments de musique tels que violons, guitares, &c., qu'il cédera à des conditions très-avantageuses.—De plus un fond de cabinet, en blanc ou en détail.

**P. BRESSELET,**  
16 avril—4

A l'encoignure Dumaine et Bourbon

**ETAT DE LA LOUISIANE.**

Cour du Premier District Judiciaire.

Joseph Eyguen } Il est ordonné qu'une réunion des créanciers Eyguen, le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce tems, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eyguen sont et demeurent suspendues. Et il est plus ordonné que Mr. G. K. Rogers, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

**JNO. L. LEWIS,**  
Greffier.

3 Avril.

**EN** débarquement du navire *hozeland* de Bordeaux et à vendre par D. G. Borduzat & Co. rue Royale N° 108.

Une pipe vieille eau-de-vie de Cognac, et d'importations antérieures.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour Souliers pour femme, en prunelle, mûr, roquin et satin.

Robes de cote pailli, lithographiées.

Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses qualités.

Barriques de vin rouge de divers crus ; Huile en panier, vins en caisse, eau-de-vie, fruits à l'eau-de-vie et anizette en panier.

25 nov

**COUR DE PAROISSE** de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 13 Avril 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

Thomas Johnston } Sur la lecture et l'interprétation des créanciers sur cette affaire devant le notaire, et sur motion de M. Morse, écuyer, avocat du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire et tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire, aient à faire connaître devant la Cour, le 29 courant, où d'ici à cette époque les raisons pour lesquelles la dite pétition ne serait pas homologuée.—Je certifie conforme l'extraît ci-dessus.

(2 avril—5) **THOS. B. KENNEDY,** Greffier.

**LES** soussignés viennent de recevoir par les paquebots Kentucky et Talma, venant de New-York, un assortiment complet de Linge d'Eté, consistant en :